

Coût de l'énergie : un fonds d'intervention pour l'ESR de 275 M€ en 2023 ; versement « au prorata »

News Tank Éducation & Recherche -

Paris - Actualité n°268941 - Publié le 27/10/2022 à 14:24

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 28/10/2022 à 08:35



Sylvie Retailleau devant France Universités le 27/10/2022 -

275 M€ supplémentaires vont être affectés à un fonds d'intervention dédié à l'énergie pour 2023 : c'est ce qu'annonce [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), aux présidents d'université le 27/10/2022, lors d'une assemblée générale de France Universités, indique la conférence le même jour.

« L'aide devrait être versée au prorata des surcoûts, pour aider l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et prendra également en compte la situation financière particulière de chacun d'entre eux », indique la conférence.

Elle ajoute que les surcoûts liés à l'énergie pourraient atteindre, pour les établissements d'enseignement supérieur, environ +100 M€ en 2022 et +500 M€ en 2023 par rapport à 2021, et, pour les organismes nationaux de recherche, 40 M€ en 2022 et 200 M€ en 2023, par rapport à 2021.

« France Universités salue les annonces de la ministre et la remercie pour son soutien dans un contexte budgétaire difficile pour les établissements. Il aurait été problématique que les universités ne bénéficient pas d'une aide de l'État, alors que c'est le cas des entreprises et des collectivités territoriales. »

La ministre avait indiqué travailler avec [Gabriel Attal](#), ministre délégué aux comptes publics, à « un dispositif de compensation financière pour accompagner nos opérateurs, en étudiant différentes options et scénarios », lors de son audition devant la commission de la culture et de l'éducation du Sénat, sur le projet de budget 2023, le 19/10/2022.

Sollicité pour apporter des précisions sur le mécanisme de ce fonds, le [MESR](#) (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) n'avait pas répondu au moment de la parution de l'article.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat général ;• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none">• recherches et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).• enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel**Général**

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Président : Manuel Tunon de Lara Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Guillaume Gellé• Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	---

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »